



DÉPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en
fonction :

29

Nombre des membres
participant à la séance

22 + 5 procurations

OBJET :

Point n° 7a

Attribution de subventions de fonctionnement et exceptionnelles aux associations culturelles et culturelles

Mise en ligne sur le site
internet de la commune le
7 juillet 2026 par
M. Charles SCHNEBELEN
Maire de Thann

Cette délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif pendant
un délai de deux mois à
compter de sa publication et
de sa réception par le
représentant de l'Etat

EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 juillet 2026

Etaient présents : M. SCHNEBELEN, Mmes MANN, BINDER, MALLER, M. CORDONNIER, Mme MARCEL, M. SEIGNEZ, Mme HOELT, M. DERSIS, Mmes PICCININI, HURTH, MM. STEININGER, RAKOTONIRAINY, Mmes RAKOTONIRAINY-EHRET, WOLFARTH, MM. LUTTRINGER, ARDIZIO, Mmes AYGUN, BAUMIER-GURAK, FRANÇOIS-WILSER, DIET, M. JULLY

Etaient excusés et ont donné procuration :

M. FUCHS, excusé, a donné procuration à M. SCHNEBELEN
M. HUMMEL, excusé, a donné procuration à Mme MANN
Mme LAILLY, excusée, a donné procuration à M. STEININGER
M. STOECKEL, excusé, a donné procuration à Mme BAUMIER-GURAK
M. STAEDLIN, excusé, a donné procuration à Mme FRANÇOIS-WILSER

Etaient excusés, sans procuration :

M. CHOLAY
M. SCHILDKNECHT

Madame Delphine MANN, adjointe déléguée à la dynamisation du centre-ville, aux cultures et aux patrimoines, au tourisme et aux jumelages, à la vie citoyenne, au rayonnement territorial et aux réseaux, aux services publics, à l'interface avec les opérateurs de santé et à la communication, présente aux membres du Conseil Municipal les demandes d'aides financières adressées à la Ville de Thann par les différentes structures associatives à vocation culturelle et culturelle pour leur fonctionnement 2026.

Comme chaque année, l'attribution des subventions est établie au regard de différents critères tels que les animations proposées à Thann, le nombre de membres, le nombre de jeunes mais aussi le rayonnement culturel et la valorisation des patrimoines.

L'association les Joyeux Vignerons célèbre ses 60 ans cette année et organise un concert à cette occasion au Relais Culturel Intercommunal Pierre SCHIELE. Cette coréalisation engendre des coûts importants pour l'association. C'est pourquoi une subvention exceptionnelle de 3000 € est sollicitée. Cette aide inclut la subvention exceptionnelle pour anniversaire prévue par délibération du 7 décembre 2016 qui définit les montants par dizaine d'années d'existence.

De plus, Madame Delphine MANN informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention exceptionnelle est sollicitée par l'AROC qui a organisé un concert de musique vocale féminine « Armoniosincanto » dans le cadre des festivités de la Crémation. Cette soirée a été le point d'accueil des Délégations des Villes Jumelles et Amies.

Pour soutenir ces initiatives en faveur du jumelage, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 600 € à l'association en plus de leur subvention de fonctionnement.

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante,

Vu les éléments exposés par Madame Delphine MANN, à savoir l'attribution de subventions de fonctionnement et de subventions exceptionnelles à diverses associations culturelles et culturelles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- attribue les subventions suivantes :

Subventions de fonctionnement	Propositions
9 de Chœur	180€
Accueil au Pays de Thann	750€
La Société des Amis de la Collégiale de Thann	500
La Société d'Histoire Les Amis de Thann	900€
AROC (Association pour le Rayonnement de la Collégiale)	900€
Atelier Vocal Féminin	315€
Les Bâisseurs	1 200€
Cercle d'échecs de la Thur	720€
Chœur des Rives de la Thur	600€
Chorale de l'Amitié	600€
Cercle Thannoï des Arts	500€
Ensemble Vocal du Pays de Thann 30 ans	570€
Les Joyeux Vignerons de Thann	400€
Les Amis de la Synagogue de Thann	500€
Les Nouveaux Comédiens de Saint-Théobald	650€
Orchestre d'Accordéons Saint-Thiébaud Thann	600€
Les Petits Chanteurs de Thann	900€
Sorisaya	400€
Thann Villes Jumelles et Amies	540€
L'Atelier Repaire culturel	500€
AS DE Z'IRE	350€

Subventions exceptionnelles	Montant
Les Joyeux Vignerons	3 000€
AROC	600€

Pour extrait conforme
Charles SCHNEBELEN
Maire de Thann



Philippe CHUDANT
Secrétaire de Séance